



DOSSIER DE CANDIDATURE **SECTION SPORTIVE SCOLAIRE ATHLETISME** **ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

Ce dossier s'adresse à tous les élèves motivés par l'athlétisme licenciés ou non en club et scolarisés en classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^e à la rentrée de septembre 2024.

LES ETAPES :

- Retour du dossier de candidature renseigné et complet à déposer au secrétariat du Collège Charles Lemaître **avant le 10 mai 2024** à l'adresse suivante :
1, route du collège - La Faucterie – AUNAY-SUR-ODON – 14260 LES MONTS D'AUNAY
- **Journée de détection** organisée le **mercredi 22 mai 2024 de 13h00 à 15h30** au stade Roger Basset, rue de la Faucterie, AUNAY-SUR-ODON, 14260 Les Monts d'Aunay :
Entretien et tests physiques pour tous les candidats.
- Délibération de la commission avant le 31 mai 2024.
- Diffusion des résultats aux familles et à l'établissement scolaire d'origine.
- Décision d'orientation prononcée par le chef d'établissement en accord avec la famille avec ou non demande de dérogation selon l'adresse du sportif (Une demande de dérogation sera à compléter pour avis de la DSDEN)

COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION :

- Une fiche de renseignements scolaires, à compléter.
- La fiche de renseignements sportifs, à compléter.
- Le règlement de la section sportive scolaire, à signer.
- Fiche d'autorisation des responsables légaux pour la participation à la journée de détection avec une photo, à fournir.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme **en compétition** ou une photocopie de la licence FFA

*Pour toute question, vous pouvez nous contacter au 02.31.77.64.25
ou après des professeurs d'EPS de l'établissement.*

Cadre réservé à l'administration :

- Admis sur secteur
- Admis hors secteur
- Sur liste d'attente
- Refusé

FICHE RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

Attention : Ce document est rattaché au dossier de candidature. En cas d'admission en section sportive athlétisme, un dossier d'inscription sera à retirer auprès du secrétariat du collège.

& CANDIDAT

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité : Sexe :

Adresse :

.....

& RESPONSABLE LEGAL 1

Nom : Prénom :

Lien avec l'élève :

Numéro(s) de téléphone :

Adresse :

.....

& RESPONSABLE LEGAL 2

Nom : Prénom :

Lien avec l'élève :

Numéro(s) de téléphone :

Adresse :

.....

& SCOLARITE

Établissement fréquenté lors de l'année scolaire 2023-2024 (nom et adresse) :

.....

.....

Classe : CM2 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème}

Classe à la rentrée de septembre 2024 : 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}

FICHE RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

Pratiques-tu déjà l'athlétisme ? Oui Non

Si oui, dans quelle structure ?

Depuis combien d'années ?

Combien d'heures d'entraînement as-tu par semaine ?

Performances métriques/chronométriques ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

& AVIS DE L'ENTRAINEUR :

Aptitudes de l'athlète :

.....
.....
.....
.....

Commentaires personnels :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nom de l'entraîneur et numéro de téléphone :

& AVIS DU PROFESSEUR D'EPS OU DU PROFESSEUR DES ECOLES

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nom du professeur :

Pratiques-tu une autre activité sportive en dehors du temps scolaire ? Oui Non

Si oui, le(s)quel(s) et combien d'heures par semaine ?

Pratiques-tu une activité culturelle ? Oui Non

Si oui, laquelle et combien d'heures par semaine ?

& RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

L'élève présente-t-il une contre-indication médicale à la pratique de l'Athlétisme **en compétition** dans le cadre d'une Section Sportive Scolaire ? oui non

Un certificat médical attestant que votre enfant « ne présente cliniquement aucune contre- indication à la pratique de l'athlétisme à l'entraînement et en compétition dans le cadre d'une Section Sportive Scolaire » est à fournir avec le dossier de candidature.

& MOTIVATIONS DE L'ELEVE

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

REGLEMENT DE LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE ATHLETISME

COLLEGE CHARLES LEMAITRE – LES MONTS D’AUNAY

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Ce document fixe le cadre général organisant l’action de la section sportive scolaire athlétisme et énumère les engagements à respecter pour les membres de cette dernière. Il portera la signature de l’élève, de ses responsables légaux, du responsable de la section et du chef d’établissement.

Article 1 : Le présent règlement entre en application à la rentrée scolaire de septembre 2024.

Article 2 : L’élève inscrit en section sportive s’engage à :

Sur le plan sportif :

- Participer de façon assidue et active aux cours d’EPS.
- Suivre tous les entraînements d’athlétisme (même en cas de dispense) proposés par la section sportive du collège et à s’investir entièrement dans les activités proposées afin de découvrir toutes les spécialités de l’athlétisme
- Se licencier auprès de l’association sportive du collège et à participer aux compétitions d’athlétisme UNSS.
- Respecter les installations et le matériel lors des entraînements et des compétitions
- Donner une image positive de la section sportive et du collège
- Respecter les intervenants aux entraînements ainsi qu’en compétition mais aussi les partenaires, les adversaires et les juges.
- Porter la tenue du collège lors des compétitions UNSS.
- La consommation de produits illicites est strictement interdite.

Sur le plan scolaire :

- Respecter le règlement intérieur du collège, être assidu et ponctuel en classe.
- Travailler sérieusement et régulièrement dans toutes les matières.
- Fournir le travail nécessaire à sa réussite (en classe comme à la maison).

Article 3 : La famille s’engage à :

- Informer le bureau de la vie scolaire et le responsable de la section sportive en cas d’absence à un ou plusieurs entraînements et/ou compétitions.
- Informer le responsable de la section sportive scolaire de l’état de santé de l’enfant.
- Communiquer avec les intervenants de la section sportive scolaire (professeurs d’EPS, entraîneurs du club ou du comité départemental), notamment en cas de difficulté pour atteindre les objectifs recherchés.
- Veiller à l’équilibre de leur enfant afin de lui permettre une récupération optimale (sommeil, alimentation, loisirs, ...)

- S'intéresser de façon générale aux résultats et au travail (sportif et scolaire) de leur enfant et à se rendre disponible pour toute rencontre administrative et/ou pédagogique dans le cadre de la section sportive scolaire

Article 4 : Le collège Charles Lemaître – Les monts d'Aunay s'engage à :

- Aménager un emploi du temps qui permet d'alterner judicieusement les séquences d'Education Physique et Sportive et les entraînements.
- Développer de façon équilibrée les qualités physiques de l'élève mais aussi ses qualités techniques à travers la pratique de toutes les disciplines de l'athlétisme.
- Offrir la possibilité à l'élève de concilier dans de bonnes conditions, une pratique sportive performante et le bon déroulement de sa scolarité.
- Permettre l'acquisition d'une culture d'équipe dans le cadre d'un collectif solidaire.
- Développer le goût de l'effort de l'élève et l'aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier.
- Ouvrir l'élève sur l'extérieur et développer son autonomie.
- Amener l'élève à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et adopter des comportements de sécurité pour lui-même et pour les autres.
- Participer à l'éducation citoyenne de l'élève.
- Former l'élève à être jeune officiel (indispensable à l'engagement d'une équipe en compétition).
- Assurer un suivi étroit avec l'équipe éducative de l'élève afin de suivre la progression de celui-ci tant sur le plan scolaire que sportif.
- Mettre en œuvre l'ensemble des moyens pour que chaque athlète puisse atteindre son meilleur niveau et optimiser ses potentialités.
- Demander une visite médicale à la famille si une fatigue importante et des difficultés scolaires apparaissent.
- suspendre l'entraînement en cas de difficultés passagères à concilier pratique sportive et difficulté scolaire, en cas de fatigue excessive ou de problème de comportement.
- Prévoir une visite médicale.

Article 5 : le club de l'ALAVE s'engage à :

- Mettre à disposition de la section sportive son matériel (le matériel de lancer, instruments de mesure, starting- blocks, ...)
- Adapter les entraînements les veilles de compétitions UNSS.

Attention : Le maintien dans la Section Sportive Scolaire sera réétudié chaque année selon le comportement et les résultats scolaires et sportifs de l'élève. Le non-respect de ce règlement entraînera une exclusion temporaire ou définitive de la section sportive.

A.....le

Signature accompagnée de la mention « Lu et approuvé »

Le responsable Légal

L'élève candidat

**FICHE D'AUTORISATION DES RESPONSABLES LEGAUX
POUR LA PARTICIPATION A LA JOURNEE DE DETECTION**

& IDENTIFICATION CANDIDAT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Photo
d'identité

Je soussigné(e) M./Mme.....

Responsable légal de l'enfant.....

autorise mon enfant à participer à la journée de détection organisée le **mercredi 22 mai 2024 de 13h00 à 15h30** au stade Roger Basset afin de réaliser un entretien et des tests physiques dans le cadre de sa candidature à la section sportive du collège.

Fait à

Le.....

Signature du ou des représentants légaux :